



## Avis de publication

### Concerne: Lotissement de terrains

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 29 (1) paragraphes 4 et 5, le conseil communal de la commune de Mersch a délibéré et décidé, en ses séances des 11 mars et 24 avril 2019, sur des lotissements de terrains dans des zones soumises à un plan d'aménagement particulier «quartier existant» en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction et notamment:

- d'approuver le lotissement présenté le 20 février 2019 par les consorts Hubert et Schmitz de Mersch, relatif à la division d'une propriété inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous le numéro 1918/6740 en deux lots;
- d'approuver le lotissement présenté le 15 janvier 2019 par le bureau Thillens & Thillens architecture de Diekirch au nom et pour le compte de Monsieur et Madame Bettendorff-Kill de Moesdorf, relatif à la division d'une propriété inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section C de Moesdorf, sous le numéro 188/1453 en sept lots;
- d'approuver le lotissement présenté le 26 mars 2019 par Madame Christiane Wantz de Burden, relatif à la division d'une propriété inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section E de Rollingen, sous le numéro 196/2178 en deux lots.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les dossiers resteront déposés pendant 10 (dix) jours, à savoir du 13 au 23 mai 2019 inclus, dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

Mersch, le 13 mai 2019

pour le collège des bourgmestre et échevins  
le secrétaire,

le bourgmestre,